

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : raymondo-cssrs-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/4e5196f70c46a7becacb86f5>

Date d'obtention : 2025-03-04 18:24:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Accueillir avec bienveillance la situation de sexto. Questionner la victime et les personnes témoins avec la grille d'évaluation afin d'établir un portrait du contexte, des gestes, des intentions et du niveau de propagation des images. Confisquer les appareils électroniques contenant les images de pornographies juvéniles (sans jamais les regarder). Transmettre le protocole complété au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que le signalement d'une situation de sexto peut être transmis par différentes personnes (victime ou témoins) et que nous devons nous référer aux politiques de notre établissement afin de procéder aux interventions adéquates et référer au service de police si nécessaire. Il est important d'instaurer un climat de confiance avec la victime et de questionner toutes les personnes pouvant être impliquées afin de confirmer les informations reçues. Plus précisément dans la situation de Nicolas et Kevin, je retiens que nous devons contacter le service de police lorsque des informations soulèvent un acte malveillant de la part de l'instigateur et lui confisquer son cellulaire pour arrêter la propagation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate serait celle où nous devons questionner l'instigateur parce que celui-ci peut se sentir "attaqué" par les questions et utiliser des méthodes de défense comme le mensonge, le refus de collaborer, etc. Ces méthodes peuvent être alimentées par la peur des conséquences ou par la honte, donc il est important en tant qu'intervenant de mettre la personne en confiance pour avoir un portrait juste de son témoignage.